

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DJS 136 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des Centres d'animation Château-Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier (10^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le vote du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 décidant du mode de gestion déléguée pour les centres d'animation Château-Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier (10^{ème}) ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Château-Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier (10^{ème}) ;

Vu l'avis du 3 février 2016 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue aux articles L.1413-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Château-Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier (10^{ème}).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à engager, sur la base du rapport prévu par l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales et joint à la présente délibération, la procédure de consultation et également à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO